



Coordonner, planifier et communiquer

Fiches pratiques pour faire face à la COVID-19



Face à une crise telle que la pandémie de COVID-19, la riposte doit être prompte, coordonnée et intersectorielle. Les responsables de l'éducation doivent en premier lieu définir les priorités et mobiliser tous les acteurs concernés par l'élaboration d'un plan à court terme, fondé sur une analyse rapide de la situation et une évaluation des besoins immédiats. Une fois ce travail préliminaire effectué, il convient que toutes les parties prenantes s'accordent sur un plan à moyen terme et prévoient la stratégie à mettre en place pour gérer les retombées de la crise.

Les responsables de l'éducation trouveront ci-après des orientations sur les grandes étapes à suivre en vue d'apporter une réponse à la crise. Même lorsque les pays disposent d'ores et déjà d'un plan d'urgence pour le secteur éducatif, ces rappels peuvent être utiles.

1. Activer des groupes de planification des interventions d'urgence et assurer une coordination entre secteurs

Les ministères de l'Éducation (MdE) peuvent s'appuyer sur les structures existantes pour les cas d'urgence afin de mettre en œuvre les plans d'urgence, en collaboration avec l'organe national responsable de la gestion de crise. En l'absence de plan, les MdE ont la possibilité de créer leur propre groupe de planification des interventions d'urgence et d'assurer une coordination avec d'autres secteurs pour faire face à la crise.

- Au sein du secteur éducatif et dans d'autres secteurs, identifier les personnes les mieux à même de communiquer les informations, coordonner les actions et élaborer des interventions conjointes (en définissant clairement leur rôle et leurs responsabilités).
- Établir un partenariat avec le ministère de la Santé pour lutter contre la pandémie.
- Envisager et analyser différents scénarios, en recensant à la fois les opportunités de mise en œuvre ou les obstacles susceptibles de les entraver.
- Établir clairement les objectifs, les stratégies, les politiques et les initiatives visant à apporter une réponse à la situation.

2. Évaluer les besoins pour maintenir des capacités opérationnelles à tous les échelons

Il est conseillé aux MdE de faire l'inventaire des besoins opérationnels en recueillant des informations auprès des principaux acteurs concernés : élus locaux, organisations non gouvernementales, représentants de la société civile, syndicats enseignants et organismes de santé publique.

Recueillir des données qualitatives et quantitatives simples sur la situation des établissements scolaires, des enseignants et des élèves :

- Examiner les données et les informations disponibles dans le système d'information sur la gestion de l'éducation (SIGE) et d'autres sources avant d'en recueillir de nouvelles.
- Établir un service de collecte de données propres à la pandémie afin de coordonner le processus à tous les échelons administratifs.
- Recueillir des données concernant les populations vulnérables afin de répondre à leurs besoins et de garantir leurs droits pendant la crise. Il s'agit notamment :
 - o des enfants ayant des besoins d'apprentissage particuliers, qui peuvent éprouver des difficultés à étudier en autonomie ;
 - o [des filles contraintes à assumer des responsabilités familiales et domestiques](#) pendant la fermeture des écoles, ce qui limite leur temps d'étude et de repos.

Évaluer les besoins opérationnels (financiers, humains et matériels) :

- Faire l'inventaire des besoins opérationnels découlant de la fermeture des écoles, notamment en ce qui concerne :
 - o [l'appui aux enseignants](#) qui continuent d'enseigner ;
 - o l'appui aux élèves qui continuent d'apprendre ;
 - o la disponibilité des supports d'enseignement et d'apprentissage.
- Réfléchir à des stratégies d'atténuation et de remédiation afin de résoudre les problèmes opérationnels.
- Évaluer l'adéquation des ressources financières disponibles au regard de la planification et de la mise en œuvre des services, programmes et interventions nécessaires sur le plan éducatif (par exemple, analyser le coût de la mise en place d'un dispositif de perfectionnement professionnel des enseignants en matière d'apprentissage ouvert et à distance).

3. Communiquer clairement et régulièrement avec les enseignants, les parents, les élèves, les communautés et les villes

Pendant une crise telle que la pandémie de COVID-19, il est essentiel que les autorités communiquent : cela contribuera à mobiliser les populations dans un effort commun, à combattre la peur et le désespoir et à obtenir des résultats concrets. Tant le personnel des établissements scolaires que les parents et les élèves ont besoin d'une communication ouverte et continue. La communication entre écoles, parents et enfants est elle aussi cruciale afin de rassurer tout le monde, de veiller à ce que les enseignants et les élèves disposent des informations nécessaires et continuent d'enseigner et d'apprendre.

Établir des voies de communication claires et assurer la coordination globale :

- Évaluer les besoins en matière de communication et renforcer la coordination de la communication du MdE, le cas échéant.
- Évaluer la disponibilité et l'efficacité des différents canaux de communication à disposition (radio, télévision, SMS, réseaux sociaux, etc.).
- Envisager la mise au point d'outils de communication personnalisés, ciblant des publics spécifiques, afin d'assurer une meilleure diffusion des informations auprès des personnes les plus touchées par la crise et d'autres parties prenantes.

Communiquer avec clarté et cohérence :

- Fournir au public des informations à jour à propos de la crise et des décisions et des initiatives qui sont prises et mises en œuvre pour y faire face.
- Donner des conseils sur les bonnes pratiques en matière de santé et d'hygiène.
- Veiller à ce que tous les publics, y compris les plus vulnérables, aient accès aux informations importantes.

Références :

Attawell, K. 2008. *[Partnerships in practice: Good policy and practice in HIV & AIDS and education](#)*. Booklet 4. Paris: UNESCO.

Carron, G.; Mahshi, K.; De Grauwe, A.; Gay, D.; Choudhuri, S. 2010. *[Strategic planning: Organizational arrangements](#)*. Paris: IIEP-UNESCO.

IASC. 2007. *[Inter-Agency Contingency Planning Guidelines for Humanitarian Assistance](#)*.

IIEP-UNESCO. 2010. *[Guidebook for planning education in emergencies and reconstruction](#)*, 297–327. Paris: IIEP-UNESCO.

INEE. 2004. *[Minimum Standards for Education in Emergencies, Chronic Crises and Early Reconstruction](#)*.

UNHCR. 2011. 'Contingency Planning' (training module).

Accéder à toutes nos fiches pratiques pour faire face à la COVID-19 :

<http://www.iiep.unesco.org/fr/cinq-etapes-pour-garantir-leducation-pour-tous-au-temps-de-la-covid-19-13388>